

1- L'architecture de la formation

4 blocs de formation, constitués de :

- Un ou plusieurs modules de formation, auxquels est associée l'expérimentation¹ des pratiques ; cette dernière peut être organisée et menée tout au long du parcours et jusqu'à la finalisation du dossier de pratiques professionnelles (DPP²) à remettre au jury
- L'accompagnement individuel des stagiaires
- L'évaluation des acquis réalisée à distance et planifiée postérieurement au regroupement

8 modules de formation en tout :

- > 1 module transverse³ relatif aux « Rôle et missions du manager opérationnel » ouvre le parcours
- > 7 modules développant les thématiques des 4 blocs, combinant :
 - FOAD
Formation en e-learning de sensibilisation à la thématique développée par le module, et de renforcement ciblé des connaissances, complétée par des ressources méthodologiques et exercices.
 - REGROUPEMENTS
Ils développent contenu de formation thématique et préparation des situations ou des actions managériales à expérimenter sur le terrain.

2 modules d'accompagnement collectif à la certification

- Analyser et formaliser sa pratique professionnelle

Développer la capacité des managers à analyser les situations professionnelles vécues, à identifier leurs pratiques et leurs acquis, à formaliser leurs actions comme leurs compétences.

Grâce à une réflexion partagée, le module favorise la construction du positionnement managérial et donne aux managers les outils pour interroger et faire évoluer sa pratique de manière continue.

- Se préparer aux épreuves de certification – 2 séquences

Une séquence préparatoire individuelle : le manager réalise un 1^{er} travail d'analyse d'une situation de management vécue, utilisé ensuite lors du regroupement. Il dispose pour cela d'un e-learning (principes de certification/ attendus de l'épreuve), et de ressources méthodologiques.

Une séquence collective centrée sur l'entraînement à la rédaction de son dossier de pratiques professionnelles².

Le manager doit **obligatoirement** avoir suivi les deux modules « Analyser et formaliser sa pratique » et « Se préparer aux épreuves de certification » pour pouvoir se présenter à la certification, et dans cet ordre. Ils sont planifiés de manière décorrélée ; de plus le module préparant aux épreuves peut être planifié au moment souhaité par le manager.

¹ Le stagiaire met en œuvre et teste une ou plusieurs actions managériales déterminées tout au long du parcours - SPE ou situations professionnelles à expérimenter ; le tuteur l'accompagne dans cette étape, et observe l'acquisition des compétences attendues

² Cf. Le process de certification annexe 1

³ A l'instar des blocs ce module prévoit un temps d'accompagnement individuel

Le référentiel de formation vise le développement des 17 compétences du référentiel de certification

Architecture de la formation

E-learning

Ouverture/Accueil 0,5j

Module transverse

Le rôle et les missions du manager opérationnel à la Sécurité sociale 3 j + 0,5j

Bloc Pilotage, organisation, supervision des activités

Détermine les objectifs opérationnels de son secteur d'activités, en adapte l'organisation et en évalue la qualité de service et la performance

Module : Le pilotage, l'organisation et la supervision des activités
5,5 j + 0,5 j

Bloc Management d'une équipe de collaborateurs

Assure la cohésion de son équipe en dialoguant, soutenant et veillant au respect des dispositions RH en vigueur

Module : La communication du manager
2 j + 1 j

Module : L'animation et la mobilisation de l'équipe
4 j + 1 j

Module : Les fondamentaux du droit du travail et des textes conventionnels

Bloc Accompagnement des personnes dans le développement des compétences

Développe et suit les performances et les compétences des collaborateurs en mobilisant les outils RH en vigueur

Module : L'accompagnement managérial du collaborateur
2 j + 0,5 j

Module : L'évaluation et le développement des compétences
4 j + 1 j

Bloc Contribution aux démarches d'amélioration continue et aux changements nécessaires

Accompagne les évolutions de son unité en mettant en œuvre des démarches de résolutions de problèmes, d'optimisation du fonctionnement et d'accompagnement du changement

Module : Les démarches d'amélioration dans un contexte de changement
4 j + 1 j



Analyser et formaliser sa pratique professionnelle 2j

Post Parcours de formation : Accompagnement à la certification 2,5j

Activités amont 0,5 j

2- Le parcours de formation complet

Le parcours de formation et d'accompagnement à la certification est planifié de manière standard :

- > Il débute, après une séance d'ouverture permettant d'accueillir le groupe et de présenter les différents éléments du parcours, avec le module transverse « Le rôle et les missions du manager opérationnel à la sécurité sociale ».
- > Les 8 modules du parcours sont planifiés au rythme de 1 semaine par mois.
- > Les SPE peuvent être mises en œuvre entre 2 regroupements, ou au moment qui convient au manager tout au long du parcours, en coordination avec le tuteur.
Elles doivent toutefois avoir été réalisées avant le dépôt du dossier de certification, puisqu'elles sont généralement réutilisées pour sa rédaction.
- > Le module d'accompagnement collectif « analyser et formaliser sa pratique » vise à faire acquérir au manager la démarche de regard critique sur sa pratique, garantie de son évolution constante, et lui fournit de la méthodologie pour y parvenir.
Il est planifié pendant le parcours pour permettre au manager de prendre le temps de se l'approprier et de la mettre en pratique.
- > Le module d'accompagnement à la certification « Se préparer aux épreuves de certification » est planifié à l'issue du parcours de formation, généralement 2 mois avant la présentation en jury. La date de passage en jury est donc proposée dès l'engagement dans le parcours.

Amplitude du parcours de formation-certification : du début de la formation à la présentation au jury	13 mois en moyenne
Formation : regroupements et e-learning	33,5 jrs
Expérimentation de 10 actions managériales (situations professionnelles à expérimenter, SPE)	21 jrs sur le parcours
Accompagnement et suivi du Tuteur	11,5 jr sur le parcours
Accompagnement individuel	1h30 par bloc
Accompagnement collectif : analyser et formaliser sa pratique	2 jrs
Se préparer aux épreuves de certification	3 jrs

Dans ce modèle dit standard, **certaines éléments de parcours peuvent être individualisés** afin de mieux maîtriser la charge de la formation professionnalisante et de l'exercice de l'activité menés de manière concomitante et d'en limiter les effets négatifs pour le manager stagiaire ;

L'individualisation porte sur l'amplitude du parcours qu'il est possible d'étirer :

- > entre chaque bloc,
- > entre la fin du parcours et l'accompagnement à la certification
- > entre la fin du parcours et la présentation à la certification

Il est à noter par ailleurs que les durées présentées ne comptabilisent le temps de travail personnel du manager nécessaire à la rédaction du dossier⁴ de certification.

⁴ Cf. annexe 2

3- Le parcours individualisé

La modularisation du référentiel de certification en blocs de compétences donne la possibilité au manager de s'engager à tout moment dans la certification :

- De tous les blocs de compétences, à l'issue d'un parcours complet de formation ;
- D'un seul ou de plusieurs blocs de compétences à la fois, à l'issue d'un parcours de formation par bloc.

Construire le parcours individualisé de formation/certification

Pour pouvoir individualiser le parcours en blocs, certains choix doivent être arbitrés :

- Le bloc ou les blocs de compétences visés ;
- L'ordre dans lequel les blocs seront planifiés afin d'articuler au mieux le besoin du manager et l'actualité impactant son activité voire l'organisme, ce qui détermine la planification de la formation ;
- L'amplitude de la planification de la formation et de la certification : la formation et la certification de chaque bloc peuvent être envisagées sur une ou sur plusieurs années.

Comment procéder ?

Tout d'abord, doivent être déterminées et priorisées les compétences à acquérir ; les blocs de compétences correspondants émergent : ils permettent de construire le parcours de formation.

➔ Via un pré positionnement

Cette étape est de ce fait incontournable et un préalable puisqu'elle permet de :

- Déterminer à un instant T les compétences que détient le manager,
- Déterminer celles qu'il lui faut acquérir, développer, ou renforcer.

➔ L'outil employeur

Pour faciliter et accompagner cette démarche, l'Institut 4.10 met à la disposition des employeurs⁵ l'outil de pré positionnement, l'**OPP** : il est ancré sur le référentiel de certification, et prend appui sur les pratiques et les outils du quotidien des managers opérationnels.

L'institut 4.10 assure le rôle d'appui des organismes⁶ dans leur appropriation du dispositif de formation et de certification, et de conseil sur la cohérence des parcours envisagés et de leur mise en œuvre.

Ainsi, il les accompagne et les guide dans la prise en mains et l'utilisation de l'OPP en deux rendez-vous réalisés à distance.

➔ Organiser le parcours, adapter la planification au besoin

L'organisme dispose d'une souplesse d'organisation et de planification du parcours de formation du manager.

- > Le module transverse « Le rôle et les missions du manager opérationnel à la sécurité sociale » :

Il est fortement conseillé de débiter le parcours de formation par ce module de 3 jours, et de l'avoir suivi une fois dans le cadre d'un parcours discontinu projeté sur plus d'une année.

Ce module permet en effet au manager stagiaire en prise de poste de développer une vision globale du métier, et lui fournit des clefs de lecture pour s'en approprier au mieux les différentes dimensions ainsi que les enjeux.

⁵ Cf **La lettre d'information LI0863 2023 « Parcours des managers- Des prestations pour outiller l'employeur »**

⁶ Cf. et les détails de la mise en œuvre de la prestation par l'i4.10 « **CQP-MO utiliser l'outil de pré positionnement** »

- > La planification des différents blocs de formation constituant le parcours

L'institut 4.10 propose une planification type qui peut être assouplie afin de donner du temps au manager qui mène également son activité quotidienne pour : expérimenter, se familiariser avec la démarche d'analyse de sa pratique professionnelle et l'appliquer, s'approprier la méthodologie de constitution du dossier de certification et le finaliser.

Le nombre de jours dévolus à l'expérimentation et à l'accompagnement tutoré est fonction des blocs.

- > Les modules d'accompagnement à la certification sont **obligatoires**

Le 1^{er} module « analyser et formaliser sa pratique » s'intègre pleinement au parcours de formation, il est planifié pendant le parcours et s'appuie sur l'expérience vécue lors des SPE.

Le 2^{ème} « se préparer aux épreuves de certification » peut être mobilisé pendant comme à l'issue du parcours de formation : soit dans la continuité du parcours, soit une fois toutes les SPE menées à leur terme par le manager ;

Il doit dans tous les cas être suivi au moins 2 mois avant le passage en jury pour permettre au manager de s'approprier et d'appliquer la méthodologie d'élaboration du dossier de pratiques professionnelles.

Il doit être suivi au moins 1 fois, et peut être mobilisé autant de fois que nécessaire (à chaque de session de jury par exemple).

Ces 2 modules peuvent donc être mobilisés au moment souhaité dans le parcours, et de manière décorrélée, sous réserve d'avoir déjà pu mener des expérimentations terrain.

- L'inscription à une session de jury fait également partie des éléments à déterminer et à planifier de manière concertée.

Le choix de la session se fait :

- soit au moment où le manager est prêt à se présenter au jury
- soit 2 à 3 mois après la session d'accompagnement aux épreuves de certification

Il est conseillé de ne pas dépasser 6 mois.